
Comment se servir de l'Index des Documents relatifs aux terres de l'Ontario vers 1780 - vers 1920

205 Guide de
recherche

Dernière mise à jour : Octobre 2001

Qu'est-ce que l'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario (*Ontario Land Records Index*)?

Il s'agit d'un index sur microfiches qui donne accès aux dossiers des terres de la Couronne et à certains documents relatifs aux terres qui font partie du fonds de la Canada Company et du fonds Peter Robinson. L'index renferme la liste des colons qui :

- ont demandé à la Couronne des terres à cultiver;
- ont obtenu la permission de louer un lot précis d'une terre de la Couronne ou d'y habiter pendant qu'ils terminaient leurs tâches de colonisation;
- ont reçu les lettres patentes leur accordant la propriété privée d'un lot précis d'une terre de la Couronne;
- ont loué ou acheté une terre de la Canada Company ou qui étaient des colons assistés par Peter Robinson.

Comment se présente l'index?

Une version de l'index renferme la liste alphabétique des colons, par noms de famille; l'autre version comprend les cantons, en ordre alphabétique.

Où puis-je trouver un exemplaire de l'index?

L'index est disponible dans un classeur de microfiches dans la section de référence généalogique de la salle de lecture principale des Archives publiques de l'Ontario. Votre bibliothèque ou établissement de recherche local pourrait en avoir une copie sur microfiches.

Que dois-je savoir pour utiliser l'index?

- Chercher tous les orthographes possibles du nom de famille en tenant compte des erreurs phonétiques et typographiques possibles.
- Copier la citation AU COMPLET, puisqu'une inscription peut mener à plusieurs groupes différents de dossiers.
- Étant donné la fragilité des dossiers originaux, ce matériel n'est accessible que sur microfilms.

Si je trouve une inscription relative à un colon particulier dans l'index, est-ce à dire que cette personne a acquis le titre de propriété?

Le fait d'obtenir le droit d'occuper une terre de la Couronne ne signifiait pas d'office que la personne en devenait propriétaire. Pour savoir si un colon a fini par acquérir le titre de propriété de la terre en question, consultez l'index des lettres patentes relatives aux terres (*Indexes to Land Patents*), dans la série dans la série **RG 53-56** (anciennement RG 8-I-3-B-40), classée par noms de famille, 1826 –1967.

Les autres sources qui vous pouvez consulter sont l'index des lettres patentes relatives aux terres dans la série **RG 53-55**, classée par cantons, 1793-1852, et les index des résumés des transactions (*Abstract Indexes to Deeds*), répertoriés dans la section de référence généalogique (salle de lecture principale).

Que faire si je trouve l'inscription recherchée?

Notez les renseignements que renferme l'inscription. Voyez les exemples sur cette page pour une explication du contenu de l'entrée. Si vous voulez voir une copie sur microfilm des documents originaux mentionnés dans l'index, notez les codes de référence archivistique et référez-vous à la partie deux du classeur de microfiches pour déterminer les numéros des bobines de microfilm.

Exemples d'inscriptions

Exemple 1:

NAME OF LOCATEE	TOWNSHIP	LOT	CONC.	DATE ID.	ISSUE DATE	TRANS TYPE	TYPE FG	TYPE OF LEASE/SALE	ARCHIVAL REF RG Ser Vol PG
BLUE DOUGLAS RESIDENCE YORK (T)	MADOC	N1/2 12	5	1 3	18200304 18351225	FG	M		01 C13 123 045

Interprétation

Douglas Blue, un résident de la **ville de York** (indiqué par la lettre **T**) au moment de sa demande, a obtenu la possibilité d'occuper, dans le **canton de Madoc**, la **moitié nord du lot 12**, dans la **5^e concession**. Il a reçu cette permission sous forme d'une **concession à titre gratuit** (*free grant* (FG)) parce qu'il avait été dans la milice, grâce à un **permis d'occupation** accordé le **4 mars 1820**. Le **jour de Noël 1835**, il avait respecté ses obligations à titre d'occupant. Un décret a alors été émis, accordant les **lettres patentes** qui faisaient de M. Blue le propriétaire privé de la propriété en question. Ce dossier figure dans le **groupe de dossiers 1**, (dossiers des terres de la Couronne), série **C-I-3** (autorisations et ordres d'émission de lettres patentes (*Fiats and Warrants*)), **vol. 123** (registre des autorisations accordées à des militaires (*Military Fiats*)), **page 45**, lequel a été microfilmé dans la série MS 693, bobine 138.

Exemple 2:

NAME OF LOCATEE	TOWNSHIP	LOT	CONC.	DATE ID.	ISSUE DATE	TRANS TYPE	TYPE FG	TYPE OF LEASE/SALE	ARCHIVAL REF RG Ser Vol PG
JENNING P RESIDENCE	DEVLIN	15	6EHR	5	18770624			S	CC B3 29 578

Interprétation

P. Jenning, dont le lieu de résidence ne figure pas aux dossiers, a acheté le titre détenu par la **Canada Company** («CC») quant au **lot 15** de la **6^e concession Est du chemin Huron** («EHR»), dans le **canton de Devlin** par voie d'une **vente**, le **24 juin 1877**. Ce dossier figure dans le fonds de la Canada Company (F 129), dans la **série B3** (registres des terres et des transactions (*Register & Deed Books*)), **vol. 29** (registre pour le « Huron Tract » (*Register for the Huron Tract*)), **page 578**, lequel a été microfilmé dans

la série MS 729, bobine 3. Pour obtenir des renseignements sur les propriétaires subséquents de la propriété, voyez les index des résumés des transactions (*Abstract Indexes to Deeds*), lesquels sont répertoriés dans la section de référence généalogique de la salle de lecture principale.

Codes utilisés dans l'index des documents relatifs aux terres de l'Ontario: une explication

Codes d'identification du document (<i>DATE ID</i>)	
Code	Explication
1	Permis d'occupation (<i>Location ticket</i>): autorisait un cessionnaire à occuper une parcelle de terre précise.
2	Cession (<i>assignment</i>): l'occupant n'était pas la première personne à qui on avait offert cette parcelle de terre.
3	Lettres patentes (<i>Patent</i>) : transféraient la propriété d'une parcelle de terre de la Couronne à une personne ou à un organisme. Pour savoir si une personne ou un organisme est devenu propriétaire d'une parcelle de terre, consultez l'index des lettres patentes (<i>Indexes to Land Patents</i>) dans la série RG 53-55 (classement par cantons, de 1793 à 1852) et RG 53-56 (classement par noms de famille, de 1826 à 1967). Pour obtenir une copie des lettres patentes, vous devez vous adresser au Ministère des Richesses naturelles, Direction des terres et du patrimoine naturel, Registre des terres de la Couronne, 300, rue Water, C.P. 7000, Peterborough ON K9J 8M5. Téléphone : (705) 755-2106. Télécopieur : (705) 755-2181.
4	Location (<i>lease</i>): mettait en cause la Canada Company; elle était souvent convertie en vente. La Couronne a également loué certaines terres.
5	Vente : mettait en cause la Canada Company (vérifiez si elle a été précédée d'un bail).
6	Contrat : une entente d'achat d'une terre appartenant à la Canada Company.
7	Acte de cession (<i>Deed</i>) : document transférant le titre de propriété d'une propriété privée entre des personnes ou des organismes (se rapporte ici à des inscriptions relatives à la Canada Company)
8	Décret (<i>Order-In-Council</i>) : un ordre donné par les représentants de la Couronne au Canada relativement à un geste précis, par exemple attribuant à une personne le droit d'habiter une terre de la Couronne.
Date d'émission (<i>Issue Date</i>)	
Donnée dans l'ordre année-mois-jour (ex. : 18370515 = 1837, mai, le 15). La lettre « c » signifie circa ou vers l'année indiquée. « ND » signifie qu'aucune date n'est donnée quant à l'émission de lettres patentes relatives à la terre.	

Type de transaction (<i>TRANS TYPE</i>)	
Code	Explication
FG	Concession à titre gratuit : accordait au cessionnaire le droit d'occuper une parcelle de terre de la Couronne. Elle ne transférait pas le titre de propriété, mais prouvait que la personne était admissible à ce privilège pour la raison indiquée au Type de concession à titre gratuit (<i>Type FG</i>) , ci-dessous.
L	Location : mettait en cause la Canada Company; elle était souvent convertie en vente. La Couronne a également loué certaines terres.
S	Vente : mettait en cause soit la Canada Company, ce qui entraînait l'émission d'un acte de cession, soit la Couronne, ce qui menait à l'émission de lettres patentes. Pour obtenir des renseignements sur les propriétaires subséquents, voyez les index des résumés des transactions (<i>Abstract Indexes to Deeds</i>), lesquels sont répertoriés dans la section des microfilms des dossiers des municipalités, des églises et sur les terres (<i>Land, Municipal and Church Records Microfilm</i>), dans le fichier manuel de la salle de lecture principale.
A	Cession : l'occupant n'était pas la première personne à qui on offrait cette parcelle de terre.

Type de concession à titre gratuit (TYPE FG)	
Les règlements d'admissibilité et les frais d'administration qui étaient facturés aux colons ont changé avec le temps. Ainsi, après 1826, les concessions à titre gratuit se limitaient aux requérants qui étaient des Loyalistes de l'Empire-Uni, des militaires ou des membres de la milice. Tous les autres immigrants et colons devaient acheter leur terre ou payer des frais administratifs à la Couronne.	
Code	Explication
OR	Anciens règlements : aucun frais d'administration n'était exigé.
NR	Nouveaux règlements : aucun frais d'administration n'était exigé.
FF	Frais complets : l'occupant payait tous les frais d'administration.
UE	Loyalistes de l'Empire-Uni : un colon qui habitait le Haut-Canada avant le 28 juillet 1789.
DUE	Fille d'un Loyaliste de l'Empire-Uni : cherchez une inscription UE connexe qui donnerait le nom du ou des parents.
SUE	Fils d'un Loyaliste de l'Empire-Uni : cherchez une inscription UE connexe qui donnerait le nom du ou des parents.
Type de concession à titre gratuit (TYPE FG)	
Code	Explication
LB	Commission des terres : certificats émis dans les quatre districts originels du Haut-Canada, de 1789 à 1794.
COMM	Commissions des héritiers et des légataires : deux commissions (de 1797 à 1804 et de 1805 à 1911) nommées pour entendre les réclamations qui étaient contestées relativement aux titres des terres.
M	Service militaire ou milice : surtout pour ce qui est du service offert durant la guerre de 1812-1814. L'autorisation et l'ordre d'émission de lettres patentes microfilmés indiquent le rang et le régiment du requérant.
MC	Requérant militaire : un soldat de l'Armée britannique qui avait été licencié ou qui était pensionné.
ME	Émigrant militaire : les occupants des colonies de Perth et de Richmond, dans le comté de Lanark, dont l'administration relevait initialement du service de l'intendant général de l'armée de première classe de l'Armée britannique, de 1815 à 1822.
SE	Émigrants écossais : concessions offertes en 1815 à des fils d'émigrants militaires (ME).
PR	Immigrants relevant de Peter Robinson : des colons qui se sont établis dans la région de Peterborough, de 1823 à 1826.
AA	À titre gratuit : une concession remise à un colon (a) qu'une commission gouvernementale jugeait être indigent ou (b) dont tous les frais d'administration avaient été annulés ou les deux.
1819	Règlements du 5 janvier 1819 : aucun frais ne devait être perçu tant que les occupants n'avaient pas terminé leurs tâches de colonisation et tant que les lettres patentes n'avaient pas été émises.
1820	Règlements du 1^{er} janvier 1820.
1825	Règlements du 21 novembre 1825.
V	Vétéran : offres faites après 1901 en retour du service offert durant l'invasion des Fenians (années 1860) ou durant la Campagne sud-africaine (1899-1902).

Type de bail ou de vente (Type of Lease/Sale)	
Code	Explication
CL	Réserve du clergé
CR	Réserve de la Couronne
SCH	Réserve scolaire
I	Réserve indienne

Référence archivistique (ARCHIVAL REF)

Pour identifier la bobine de microfilm qui contient l'entrée originale, consultez le classeur de microfiche *Ontario Land Records Index* dans la salle de lecture principale.

Archives publiques de l'Ontario, 77, rue Grenville, 3^e étage, Toronto (Ontario) M5S 1B3
Tél. : 416 327-1600 Sans frais (Ontario) : 1 800 668-9933 Téléc. : 416 327-1999
Courriel : reference@archives.gov.on.ca Site Web : www.archives.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004

La version HTML de ce document, qui se trouve sur le site Web des Archives publiques de l'Ontario, contient des hyperliens.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.

Ce guide était précédemment la brochure no. 12